

CERCLE ORNITHOLOGIQUE DU TERNOIS

Règlement de la bourse

L'exposition-bourse du COT aura lieu à **Pernes-en-Artois, Salle des Fêtes, Grand-place,**
Le dimanche 14 décembre 2025 de 9h00 à 17h30.

ATTENTION, SOUS RESERVE D'AUTORISATION, BIEN SÛR.

Date butoir d'inscription : Le 02 décembre. Et ce afin d'effectuer la demande d'Attestation de Provenance auprès des DDPP concernées.

Personne à contacter : Daniel FRUCHART - 06 22 37 59 51 - daniel.fruchart2@wanadoo.fr

Encagement de 8h00 à 9h00. Par cage maximum 2 oiseaux, comme d'habitude. Sur chaque cage à l'aide d'une étiquette sera mentionné, le type d'oiseau, le sexe, le n° de bague, l'année, le nom de l'éleveur et le prix. Aucun prix minimum de vente par espèces d'oiseaux n'est imposé.

Ouverture au public : de 9h00 à 17h30. Entrée gratuite.

Seuls les oiseaux bagues fermées au nom de l'éleveur seront autorisés à la vente. Prélèvement de 10% par le club organisateur qui sera seul responsable de la vente des oiseaux au cours de cette journée.

Rappel des dispositions à prendre pour être en conformité avec les différentes réglementations sur la détention d'oiseaux lors de manifestations :

- Les oiseaux devront répondre aux obligations législatives en vigueur (certificat de capacité, autorisation de détention, I.Fap... ect).
- Ne seront acceptés seulement et seulement si l'éleveur nous délivre les documents nécessaires à ces espèces ... (duplicata).

Les éleveurs pourront être présents pour renseigner les acheteurs dans la salle, mais seuls les organisateurs seront habilités à vendre les oiseaux. Le règlement de la vente des oiseaux se fera par **chèque ou virement bancaire sur présentation d'un RIB.**

Des volières pourront être mises à la disposition des exposants pour les plus grands sujets (merci de nous dire vos besoins si nécessaire en même temps que votre inscription. **Attention, nombre très très limité.**

Les cages devront être propres avec fontaine et pourvues de graines pour le temps de cette bourse.

La vente des oiseaux à l'extérieur de la salle, dans les voitures et sur les parkings est formellement interdite. Des contrôles seront effectués par les services compétents.

Le Cercle Ornithologique du Ternois prendra le plus grand soin des oiseaux qui lui seront confiés. Cependant, il ne pourra être tenu pour responsable des accidents, pertes ou vols, dont les oiseaux pourraient être victimes.

Tout oiseau qui ne sera pas reconnu en bonne santé (malade ou blessé) ne sera pas admis à la bourse.

Un vétérinaire désigné par le club organisateur sera chargé de la surveillance sanitaire de la manifestation.

De part sa participation à la bourse, l'éleveur accepte le présent règlement.

Dans l'attente de vous recevoir,

Le comité organisateur